

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 Février 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 13h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

10 SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE
101 MONTS DORES
101.2015.001 Location d'hébergements pour deux stagiaires de la réserve naturelle de Chastreix-Sancy

RAPPORT

La réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy accueille deux stagiaires afin de réaliser deux stages de longue durée (master 2) sur deux thèmes différents :

- évaluation de l'état de conservation des milieux agropastoraux : recherche méthodologique et test sur les prairies de l'étage montagnard, d'une part, et,
- caractérisation des cours d'eau de la réserve naturelle de Chastreix-Sancy, en se basant sur une description hydro morphologique et sur les premières connaissances acquises, d'autre part.

Afin de proposer des conditions d'accueil correctes à ces deux stagiaires, il est envisagé de leur mettre à disposition un hébergement. Il est donc prévu que le SM PNRVA loue deux studios différents sur la commune de Chastreix pour une durée de 6 mois chacun (entre le 1^{er} mars et le 31 août pour l'un et entre le 21 février et le 21 août pour l'autre), pour un loyer mensuel de 200 euros, charges incluses, soit 1200 euros par studio.

Ces frais d'hébergement sont pris en charge à 100 % par les financements d'Etat attribués à la réserve naturelle.

➤➤➤ **Il vous est proposé de louer ces studios pour un loyer mensuel de 200 euros, charges incluses.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 février 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES


R.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le - 5 MARS 2015

et de sa publication le 12 MARS 2015

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DÔME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 Février 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 13h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

101

MONTS DORE

101.2015.002

Le SMPNRVA gestionnaire unique de la RNN Chastreix-Sancy

RAPPORT

Etant donné le retrait de l'Office national des forêts en tant que gestionnaire associé de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy, l'Etat propose de conforter le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne dans sa mission de gestionnaire en devenant le gestionnaire unique de la réserve naturelle à compter du 1^{er} avril 2015 et jusqu'à l'analyse des réponses au futur appel à manifestation d'intérêt.

Cette proposition nécessite de modifier par avenant la convention du 18 septembre 2008 fixant les modalités de gestion de la réserve naturelle de Chastreix-Sancy : les termes de « le gestionnaire principal », « le gestionnaire associé », « les gestionnaires » et « les co-gestionnaires » disparaîtront au profit du gestionnaire unique, qui est dénommé « le gestionnaire ». Ce gestionnaire sera alors le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Les autres dispositions de la convention seront inchangées et s'appliqueront au gestionnaire.

L'Etat souhaite que cet avenant soit transitoire, d'une durée de un an, afin de pouvoir, durant cette période, finaliser le premier plan de gestion 2014-2018 de la réserve naturelle. Ensuite, l'Etat lancera la procédure de renouvellement de la désignation du gestionnaire de la RNN Chastreix-Sancy par un appel à manifestation d'intérêt.

⇒⇒⇒ Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer cet avenant.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer cet avenant.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 février 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le - 5 MARS 2015

et de sa publication le 12 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 Février 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 13h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

- 10 **MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES**
101 **MONTS DORE**
101.2014.003 RNN Chastreix-Sancy : lancement de l'observatoire des cours d'eau

RAPPORT

La réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy (RNNCS), qui s'étend sur un territoire de 1895 ha au cœur du massif du Sancy, est située en tête de bassin versant Adour Garonne : elle contient une majeure partie des sources et ruisseaux d'altitude qui alimente en eau la Dordogne.

Cet emplacement géographique confère à la RNNCS un enjeu stratégique en matière de connaissance et de qualité des cours d'eau et des milieux humides. A ce propos, cette réserve naturelle a été désignée en aire centrale de la réserve mondiale de biosphère du bassin de la Dordogne en 2012.

Cet intérêt a été identifié dans le premier plan de gestion 2014-2018 de la RNNCS puisque les tourbières, les milieux humides et les cours d'eau constituent le deuxième enjeu majeur de conservation, notamment dans leur rôle concernant la biodiversité, la fonctionnalité et la qualité des eaux. Les 60 km de cours d'eau de la réserve naturelle sont considérés en bon état au regard des critères de la Directive cadre sur l'eau (DCE), mais aucune étude scientifique ne le confirme. Des pressions agricoles existent cependant localement et il est important d'en évaluer les éventuels impacts.

Considérant sa localisation géographique, sa position en tête de bassin versant, son altitude, le faible impact des activités humaines et l'excellente qualité potentielle actuelle, il est envisagé que le territoire de la RNN Chastreix-Sancy ait un rôle d'observatoire pour mesurer et suivre l'évolution des cours d'eau, en particulier au regard des changements climatiques. Il est notamment prévu :

- La description des 60 km de cours d'eau,
- Un suivi des débits sur une station (au pont de la Morangie),
- Un suivi thermique sur 3 stations,
- Un inventaire des plécoptères, trichoptères et éphéméroptères,
- Un inventaire piscicole (aval Trentaine et aval Gagne),
- Une évaluation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques (par les peuplements d'insectes aquatiques, par les peuplements de diatomées et par analyse physico-chimique).

Placé sur une des plus belles zones de cours d'eau du département du Puy-de-Dôme, cet observatoire permettrait de mettre en place une stratégie réfléchie de suivi sur le long terme.

2015 sera l'année de lancement de cet observatoire, avec la réalisation de quatre opérations :

- **la description hydro morphologique des cours d'eau** est une étape incontournable d'état des lieux. Il s'agira de caractériser les largeurs, les berges, les faciès, les granulométries, mais aussi les zones à frayères, les berges dégradées, les passages à gué et les infranchissables.
- **le suivi des paramètres physico-chimiques** sur deux stations permanentes. L'une est en situation de référence a priori sans pression anthropique et l'autre en situation de pression agricole (prairies de fauche intensifiées).
- **un inventaire des éphémères, des plécoptères et des trichoptères**. Ces trois ordres d'insectes aquatiques sont reconnus pour leur fort caractère indicateur de la qualité des eaux et des cours d'eau. La réalisation d'un tel inventaire est originale et novatrice, car rarement effectuée avec ce niveau de précision (détermination jusqu'à l'espèce). Réalisé à intervalles réguliers, cet inventaire permettra d'évaluer l'évolution qualitative des cours d'eau (disparition/apparition d'espèces plus ou moins polluo-résistantes) et de constater des impacts.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- un inventaire piscicole, dont l'objectif est de mieux connaître le peuplement piscicole présent : espèces (truite, chabot, vairon...), répartition, limite altitudinale... Il s'agira aussi d'évaluer l'état annuel de la population de truite fario sur 3 stations.

Ces études seront confiées à des prestataires, hormis la description des cours d'eau qui sera réalisée dans le cadre d'un stage de master 2.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

	Agence de l'eau Adour Garonne	Ministère de l'écologie, t du développement durable et de l'énergie/DREAL Auvergne	Total
Description des cours d'eau	1200 € (30 %)	2 800 € (70 %)	4 000
Suivi physico- chimique	1200 € (60 %)	800 € (40 %)	2000 €
Inventaires des insectes aquatiques	12300 € (30 %)	28700 € (70 %)	41000 €
Inventaire piscicole	900 € (30 %)	2100 € (70 %)	3000 €

>>> Il vous est proposé d'autoriser le Président à effectuer les demandes de financements auprès de nos partenaires et à engager les dépenses nécessaires à la réalisation de ces opérations.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à effectuer les demandes de financements auprès de nos partenaires et à engager les dépenses nécessaires à la réalisation de ces opérations.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 février 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDIES

R.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le - 5 MARS 2015

et de sa publication le 12 MARS 2015

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 Février 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 13h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

10 SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE
102 CEZALLIER
102.2015.001 Location d'un hébergement pour un stagiaire de la réserve naturelle de la Godivelle

RAPPORT

Lors de sa réunion du 06 Novembre 2014, le Bureau du Parc des Volcans a décidé d'accueillir deux stagiaires sur une durée de 6 mois chacun afin d'aider à la mise en œuvre de l'action « étude fonctionnelle des populations de la libellule Agrion à lunules ».

Le premier stagiaire débute son stage à compter du 1^{er} mars 2015, et les locaux habituels sont loués à compter du mois de mai 2015. Durant les mois de mars et avril, le stagiaire sera basé dans les locaux de la réserve naturelle de Chastreix-Sancy et il est donc nécessaire de le loger à proximité.

Le coût mensuel de l'hébergement est fixé à 200 euros.

>>> Il vous est proposé de louer un studio pour un loyer mensuel de 200 euros sur une période de deux mois, charges incluses.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 février 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

- 5 MARS 2015

12 MARS 2015

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 Février 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 13h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

10	SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE
102	CEZALLIER
102.2015.002	Projet de RNR de la tourbière du Jolan (15)

RAPPORT

En 2014, la commune de Ségur les Villas a sollicité le SMPNRVA pour la rédaction d'un pré-dossier de classement en Réserve Naturelle Régionale (RNR) de la tourbière du Jolan. L'animation afférente du projet et la rédaction du document ont été réalisées par le SMPNRVA. Le pré-dossier de classement a été remis par la commune au Conseil Régional d'Auvergne (CRA) en octobre 2014. Celui-ci a été présenté par le SMPNRVA en CSRPN (Conseil Scientifique Régional de Protection de la Nature) le 16 décembre 2014.

Celui-ci a bénéficié d'une réponse favorable du CRA en février 2015 pour poursuivre la procédure de classement et ainsi élaborer le dossier de classement du site.

En 2015, la phase de concertation doit être réalisée (réunion sur les pratiques, réunion publique, rencontre des ayants-droits) et le SMPNRVA prévoit de finaliser la rédaction du dossier de classement. Pour cela, 23 jours de chargé de mission sont prévus.

➤➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à solliciter les demandes de subvention auprès du Conseil Régional pour cette opération.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à solliciter les demandes de subvention auprès du Conseil Régional pour cette opération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 février 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

- 5 MARS 2015

12 MARS 2015

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 Février 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 13h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

104

MONTS DU CANTAL

104.2015.001

Projet de RNR du Rocher de Laqueuille à Dienne (15)

RAPPORT

En 2013, la commune de Dienne a sollicité le SMPNRVA pour la rédaction d'un pré-dossier de classement en Réserve Naturelle Régionale (RNR) du Rocher de Laqueuille. L'animation afférente du projet et la rédaction du document ont été réalisées par le SMPNRVA. Le pré-dossier de classement a été remis par la commune au Conseil Régional d'Auvergne (CRA) en octobre 2013. Celui-ci a bénéficié d'une réponse favorable du CRA en avril 2014 pour poursuivre la procédure de classement et ainsi élaborer le dossier de classement du site.

En 2014, le SMPNRVA a poursuivi, en concertation avec la commune de Dienne et l'ensemble des acteurs et habitants concernés, le projet de création de la RNR. Dans ce cadre, des rencontres individuelles et des ateliers de concertation ont été organisés afin d'affiner le diagnostic de territoire et de travailler à l'élaboration de la réglementation du site. En parallèle, deux études complémentaires ont été menées par des prestataires sur les papillons, la flore et les habitats pour préciser les enjeux en présence.

En 2015, la phase de concertation se poursuit (réunion sur la pratique de la cascade de glace, réunion publique, rencontre de certains ayants-droits) et le SMPNRVA prévoit de finaliser la rédaction du dossier de classement pour la fin du printemps 2015.

Dans l'hypothèse d'une création de la RNR, le SMPNRVA pourrait candidater à la gestion du site. Cette candidature peut s'envisager en partenariat avec la commune de Dienne, puisque celle-ci souhaite s'impliquer de façon étroite à la vie de cet espace protégé en devenir. Les formules de co-gestion ou de gestion associée sont à définir avec la commune.

>>> Il vous est proposé d'autoriser le Président à déposer une lettre d'intention auprès du Conseil Régional d'Auvergne exprimant la candidature du SMPNRVA aux missions de gestionnaire de cette réserve naturelle régionale du rocher de Laqueuille, encore en projet. Cette candidature exprimera aussi le souhait d'une co-gestion ou d'une gestion associée avec la commune de Dienne.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à déposer une lettre d'intention auprès du Conseil Régional d'Auvergne exprimant la candidature du SMPNRVA aux missions de gestionnaire de cette réserve naturelle régionale du rocher de Laqueuille dans les conditions du rapport.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le 12 MARS 2015

- 5 MARS 2015

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 février 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES


R.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 Février 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 13h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

13 EAUX ET MILIEUX AQUATIQUES
133 Elus, institutionnels, gestionnaires
133.2015.001 Contrat territorial lacs BV Couze Pavin

RAPPORT

Le lac de Bourdouze est un lac naturel remarquable d'origine glaciaire, en partie comblé par une tourbière, milieu sensible aux apports en nutriments provenant du bassin versant par sa faible profondeur. Ce lac est intégré au périmètre du contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin ainsi qu'au réseau Natura 2000 du Cézallier.

Il est concerné par une double problématique de fréquentation du public et d'abreuvement du bétail, qui favorise l'érosion des berges, le transfert de sédiments, de matière organique et de nutriments.

> Le 1er objectif est de supprimer l'accès du bétail au lac et de limiter le piétinement des ruisseaux en accord avec les exploitants agricoles et propriétaires concernés. Il s'agit donc d'installer des points d'abreuvement non impactants pour la ressource en eau pour préserver la qualité du lac de Bourdouze et des ruisseaux associés. Les diagnostics agricoles réalisés en 2011 ont permis d'identifier et de chiffrer le coût des équipements qui permettaient de résoudre l'impact de l'abreuvement. Le choix du type d'équipement a été discuté avec l'exploitant en fonction du troupeau et de la configuration du site. Le choix s'est porté sur :

- 1) Une clôture isolant le troupeau du lac et protégeant les installations de pompage solaire, mise en place en bordure de prairie parcelle 3a section 316YO ;
- 2) Deux abreuvoirs (de 1000L chacun) reliés entre eux par une tranchée d'alimentation en eau et en électricité, installés sur le bas de la parcelle 3a 316YO pâturée, de part et d'autre du chemin privé d'accès au lac. La pompe et le puits se situent le long de la clôture mitoyenne avec le sentier PR, les abreuvoirs sont en retrait de la berge dans la pâture ;
- 3) Une pompe à eau installée dans un puits en bordure du sentier PR et alimentant les abreuvoirs ;
- 4) Des panneaux solaires, des boîtiers électroniques et deux batteries installés au droit du puits.

Engagement du propriétaire

Le **propriétaire** s'engage à respecter les installations et prévenir le Syndicat mixte du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne de toute modification dans la gestion du site (vente, nouvelle location, nouvelle destination de la parcelle...). Compte tenu de la présence d'un fermier gestionnaire des parcelles et responsables des installations, les propriétaires ne souhaitent pas signer la convention et laisser le fermier libre gestionnaire du bien.

Engagement de l'exploitant

L'**exploitant** s'engage à utiliser correctement les installations mises en place par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne et à prendre toutes les dispositions pour les maintenir en bon état.

Il devra assurer l'entretien courant (nettoyage des bacs, vidanges avant le gel, etc.) et les réparations du système de pompage solaire, des conduites et le stockage (batteries, panneaux électroniques, puits, robinetterie), afin que les animaux puissent s'abreuver sans avoir accès au lac.

L'exploitant sera tenu pour responsable des dégradations ou dégâts éventuels du système d'abreuvement, commis de son propre fait ou du fait de son troupeau.

Engagement du Syndicat mixte du parc naturel régional des volcans d'Auvergne

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne prend à sa charge toutes les opérations visant à protéger le milieu. Elles rentrent dans sa mission de gestion de l'espace naturel avec ses partenaires techniques, notamment pour tout ce qui concerne la préservation des milieux naturels des espèces et de la ressource en eau.

Il fournira une notice technique simplifiée précisant les modalités de mise en route, d'entretien, de coupure/vidange de l'ensemble des installations. Elle est remise à l'exploitant dès la mise en service des équipements afférents.

Durée

La présente convention est conclue pour la durée du contrat territorial de lacs et BV Couze Pavin soit jusqu'à la fin 2017..

A la fin de la durée contractuelle de cette convention une nouvelle négociation aura lieu entre le porteur du contrat territorial et les gestionnaires.

Elle prendra effet à compter de la date de signature

> Le 2^{ème} objectif vise à limiter le piétinement des berges dû aux visiteurs, l'érosion accrue des sols, le risque de pollution accidentelle (hydrocarbure), le respect de l'arrêté municipal réglementant la circulation des véhicules à moteur en espace naturel.

Ainsi, à la demande du propriétaire et des gestionnaires, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne a réalisé, à l'appui d'un comité de pilotage représentant les intérêts de toutes les parties en présence, un parking en bordure de Route Départementale, déplacer le chemin de Grande Randonnée et éliminer la cabane en ruine. Ces travaux ont été calibrés en fonction des usages et ont fait suite à une étude paysagère d'intégration des divers équipements.

Le propriétaire, en accord avec l'agriculteur, a mis à disposition une partie de la parcelle YO 316 N°3 sur la commune de Besse-et-St-Anastaise pour la réalisation du parking, l'accès à la parcelle pour l'agriculteur et le déplacement du sentier de randonnée.

La présente convention vise ces différents points et fixe les conditions d'accès aux sites et de mise à disposition des équipements d'abreuvement ainsi que les relations entre le maître d'ouvrage, le gestionnaire et le propriétaire, dans le cadre du CT Lacs.

Ce projet de convention a été discuté avec le propriétaire et le gestionnaire.

⇒ Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention pour l'accès au site et la mise à disposition des équipements d'abreuvement sur le site de Bourdouze.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer la convention pour l'accès au site et la mise à disposition des équipements d'abreuvement sur le site de Bourdouze.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 février 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le - 5 MARS 2015
et de sa publication le 12 MARS 2015

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 Février 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 13h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

17 AGRICULTURE ET ALIMENTATION
176 PROF AGRICOLES
176.2015.001 Marque viande Salers

RAPPORT

La Coopérative Acajou des Volcans connaît actuellement des difficultés financières et organisationnelles et a besoin d'un projet de restructuration. Un point de situation a fait ressortir qu'en 2014, sur le total des bêtes abattues :

- Environ 20% provenaient des membres de la Coopérative Acajou (= viande pouvant bénéficier de la marque Parc)
- Environ 80% provenaient du négociant Charade, basé à Neussargues (= viande ne pouvant pas bénéficier de la marque Parc)

Remarque : Actuellement, la Coopérative abat entre 3 et 4 bêtes par semaine

Cette situation n'est pas le fruit du hasard ou le fait d'une mauvaise volonté de la part des administrateurs ou du personnel de la Coopérative. C'est le résultat d'un long processus de désengagement des éleveurs (raisons multiples) ainsi que d'un souhait de continuer à honorer la demande en viande Salers sur le territoire du Parc et au niveau national (Paris, Lyon, Sud Est). En effet, la Coopérative dispose aujourd'hui d'un fichier client de près de 1000 contacts et a fait le choix de faire appel à un négociant pour pallier à la défaillance d'offre de bêtes Salers de ses éleveurs-coopérateurs.

Actuellement, bien que 80% des bêtes proviennent d'un négociant, la traçabilité est toujours assurée selon le même processus. Chaque bête abattue par la Coopérative se voit attribuée un numéro de lot (unique) relié à son propre numéro (n°animal) et son élevage de naissance (n°cheptel naisseur). Ces informations sont recueillies et référencées dans un tableau mis à jour mensuellement.

La découpe des carcasses et le conditionnement sous vide de la viande sont systématiquement faits sur place dans les locaux de la Coopérative à Riom-ès-Montagnes. Le numéro de lot figure sur l'étiquette de chaque emballage, quelque soit le mode de livraison de la viande (demi-gros, colis, etc.).

Lorsque le numéro de lot fait référence à une bête issue d'un élevage membre de la Coopérative, la mention « issu du Parc des Volcans » est directement apposée sur l'étiquette, en complément des informations réglementaires. Au contraire, lorsque le numéro de lot fait référence à une bête issue du négociant, seules les informations réglementaires figurent sur l'étiquette. En ce sens, il est possible de dire que **la traçabilité est assurée**.

Depuis début février 2015, la Coopérative a fait supprimer la mention « issu du Parc des Volcans » sur les étiquettes des lots qui pouvaient en bénéficier, estimant que ses approvisionnements en bêtes n'étaient plus (suffisamment) conformes au cahier des charges de la « marque Parc »

Au vu des difficultés organisationnelles qu'elle rencontre, la Coopérative n'est aujourd'hui plus en mesure d'assurer au consommateur que la viande bovine Salers qu'elle fournit peut bénéficier de la « marque Parc ». Elle a donc fait le choix de ne plus utiliser le logo « Produit du Parc » dans l'attente de sortir de cette situation délicate.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- ⇒⇒ Dans un souci de transparence vis-à-vis du consommateur, il vous est proposé :
- > De demander à la Coopérative Acajou des Volcans de préciser clairement dans ses outils de communication (site Internet, plaquette tarifs) qu'elle n'est temporairement plus en mesure de fournir exclusivement de la viande de ses coopérateurs ; et donc de la viande bénéficiant de la marque Parc et issue du territoire du Parc.
 - > D'autoriser la Coopérative Acajou à utiliser la mention « Démarche soutenue par le PNRVA » tant que le logo de la marque Parc ne peut plus être apposé sur les lots de viande Salers

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 février 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu - 5 MARS 2015
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le 12 MARS 2015

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 Février 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 13h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

18 TOURISME ET LOISIRS DE DECOUVERTE
187 PROF TOURISME & LOISIRS PN
187.2015.002 Marquage restauration

RAPPORT

Dans le cadre du partenariat en cours avec le syndicat mixte du Puy Mary pour le développement de la démarche « S'engager pour l'écotourisme dans le PNR des volcans d'Auvergne », le Buron d'Eylac a fait l'objet d'un audit pour l'attribution de la marque Parc aux prestations de restauration du territoire.

Cet audit a été réalisé par Mylène Gras du syndicat mixte du Puy Mary et Maryline Dieudonné, pour le syndicat mixte du Parc, le 10/09/2014. Vous trouverez ci-après le rapport d'audit.

>>> Il vous est proposé d'attribuer la marque Parc à la prestation de restauration proposée par le Buron d'Eylac sous réserve d'engagements de l'hébergeur dans un plan de progrès à 3 ans suite aux préconisations des résultats de l'audit.

Rapport d'audit- Restauration

Données clés sur la structure

NOM de la structure		Buron d'Eylac
NOM du dirigeant		Mme DELPIROU
Commune		LAVIGERIE
Date création		1991
Activité/capacité		Vente de produits locaux + petite restauration 50 places en terrasse, 10 places intérieures
Effectif	ETP	2
	haute saison	3
Label/marque		Aucun

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Résultats de l'audit

Valeurs	Sous-chapitres	Points max	Points mini	Points obtenus	% points	% mini à obtenir
Dimension humaine	Accueil personnalisé	9		4	50%	50%
	Accueil de tous les publics	11		6		
	Gestion du personnel	2		1		
	TOTAL VALEUR	22	11	11		
Lien au territoire	connaissance du territoire et de la structure parc	6		4	73%	70%
	ancrage territorial et valorisation des ressources et activités locales	13		11		
	consommation responsable	18		15		
	aménagements intérieurs	7		5		
	aménagements extérieurs	9		6		
	TOTAL VALEUR	56	33	41		
Environnement préservé et valorisé	Maîtrise énergétique	13		9	64%	40%
	Préservation de la ressource eau	5		5		
	Gestion des rejets et déchets	12		8		
	Sensibilisation et communication responsable	6		1		
	TOTAL VALEUR	36	10	23		

Bilan	Dimension humaine	Lien au territoire	Environnement préservé et valorisé
Points forts	Fréquentation locale et touristique	Originaire du pays Vente de produits locaux uniquement	Au pied du Puy Mary Panneaux photovoltaïques
Points sensibles	Pas de suivi de clientèle	Pas de visibilité hors bouche à oreille	Utilise peu de produits éco labellisés Gobelets plastiques Pas de sensibilisation clientèle
Points de progrès	Mise en place d'un livre d'or à minima Evaluation quantitative et qualitative de la fréquentation à formaliser	Documentation et formations Parc Envisager une adhésion à l'Ot Pays Gentine	Ecocup Parc Fiches écogestes Formations et outils Gd Site Puy Mary

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 février 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le - 5 MARS 2015
et de sa publication le

12 MARS 2015

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 Février 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 13h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

18 **TOURISME ET LOISIRS DE DECOUVERTE**
187 **PROF TOURISME & LOISIRS PN**
187.2015.003 Concours « Un autre tourisme s'invente ici »

RAPPORT

Les dix Parcs naturels du Massif central réunis au sein de l'association IPAMAC ont lancé leur seconde édition du concours « Un autre tourisme s'invente ici ». Cette année, l'objectif est de mettre spécifiquement en lumière les initiatives prises par des professionnels du tourisme en matière de tourisme social, pour rendre leur offre, leur événementiel accessible à tous, notamment à un public éloigné des vacances et des loisirs, quelle que soit la raison de leur éloignement (financier, social, socioculturel, physique...) : « **Les Parcs naturels pour tous** ».

Via les Offices de tourisme volontaires, ce concours a été adressé aux structures touristiques à caractère privé et associatif ayant une activité dans l'une des catégories suivantes : hébergement, activité de loisir et découverte ou événementiel. Il a également été envoyé aux partenaires privilégiés du Syndicat mixte du Parc (marqués parc, engagés dans le volet 2 de la CETD, manifestations partenaires).

A la clef pour chacun des gagnants Massif central par catégorie :

- > Un chèque de 1500 € pour le lauréat,
- > 1000 € pour le 2ème,
- > 500 € pour le 3ème (par catégorie) pour vous accompagner dans un projet de valorisation de votre structure en fonction de vos besoins,
- > Une brochure pour mettre en avant l'offre accessible du Massif central.

Et pour trois structures présélectionnées dans chaque Parc, une récompense de 100€.

Un dossier présentant chaque candidat a été adressé avant la réunion aux partenaires qui ont en fait la demande. Certains partenaires ne pouvant pas être présents ont fait remonter leur avis par mail (Pascale Martin du Conseil général du Cantal). Les membres du comité technique ont analysé les candidatures pour désigner un lauréat par catégorie.

Liste des candidats

> Catégorie « Hébergement »
Ethic Etapes Clair Matin

> Catégorie « Activité de loisir et découverte »
Espace d'information de Volvic / site de la source
Vélorail du cézallier / café de landeyrat
Centre de pêche de Lastiouilles

> Catégorie « Événementiel »
Aucune candidature

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Choix des lauréats

Après discussion sur chaque dossier, le comité technique a décidé de récompenser :

- > Ethic Etapes Clair Matin, dans la catégorie « Hébergement »
- > Véloraïl du cézallier / café de landeyrat dans la catégorie « Activité de loisir et découverte »

Ils représenteront le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne devant le jury Massif central qui se déroulera le mercredi 18 mars. Chaque candidat disposera de 20 mn pour présenter son projet (10 mn de présentation, 5 mn du point de vue du chargé de mission Parc, 5 mn de questions et réponses).

A la fin de cette journée, un lauréat sera désigné par catégorie parmi les prestataires présélectionnés au sein des dix Parcs du Massif central. La remise des prix aura lieu le jour même.

Rappel du calendrier

- > 30 septembre 2014: Appel à candidature
- > 30 novembre 2014 : Date limite pour candidater
- > 15 janvier 2015: Sélection PNRVA
- > 18 mars 2015 : Jury Massif central et remise des prix

- > **Il vous est proposé de valider le choix de ces lauréats qui représenteront le Parc des Volcans d'Auvergne lors du jury Massif Central le 18 mars 2015.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 février 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

- 5 MARS 2015

12 MARS 2015

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 Février 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 13h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

19	REVITALISATION TERRITORIALE
195	PORTEURS DE PROJETS
195.2015.002	Validation du plan d'action ESS 2015

RAPPORT

Rappel du contexte :

Le Syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne affirme sa volonté de placer les femmes et les hommes au cœur de son projet. Dans le cadre du renouvellement de sa charte, la concertation des acteurs a révélé divers enjeux parmi lesquels figurent le maintien et l'accueil de nouveaux actifs et le renforcement de lien social.

Extrait de la Charte 2013-2025 :

- Enjeu 3.5 : Installation d'activité novatrices et démonstration de pratiques durables à forte valeur ajoutée territoriale
- Objectif 3.5.1 : Accompagner l'installation d'entreprises s'adaptant au contexte local
- Mesure 3.5.1.3 : Encourager la solidarité entre les entreprises et le développement de l'Economie Sociale et Solidaire.

Par ailleurs, l'état des lieux mené dans le cadre du programme LEADER 4 a démontré que sur le territoire, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) était peu présente dans le domaine des entreprises et qu'il y avait une quasi absence de culture (élus, techniciens, sociétés civiles) autour de cette thématique.

Or, les modes juridiques de l'ESS constituent des alternatives innovantes et adaptées à la création, au développement et à la reprise d'activités en milieu rural.

Dans ce cadre, le syndicat mixte du Parc a lancé en 2013, et poursuivi en 2014, un projet dont l'objectif est d'encourager la création/reprise d'activités relevant des statuts de l'ESS et de manière générale les projets collectifs sur le territoire Parc.

Un comité technique, regroupant les principaux acteurs accompagnant l'ESS et la création/reprise d'activité, suit ce projet.

Le bilan du plan d'actions 2014 a servi de base à l'élaboration d'un plan d'actions pour l'année 2015 en partenariat avec l'ensemble des membres du comité technique.

A noter que ce projet s'inscrit dans un contexte nouveau puisque depuis le 31 juillet 2014, la loi pose une définition du périmètre de l'Economie Sociale et Solidaire. Sont ainsi reconnues comme entreprises de l'ESS : les associations, les mutuelles, les coopératives et les fondations mais aussi les nouvelles formes d'entrepreneuriat social qui poursuivent un objectif d'utilité sociale et appliquent les principes de l'ESS.

La loi affiche 5 grands objectifs :

- Reconnaître l'ESS comme un mode d'entreprendre spécifique
- Consolider le réseau, la gouvernance et les outils de financement des acteurs de l'ESS
- Redonner du pouvoir d'agir aux salariés
- Provoquer un choc coopératif
- Renforcer les politiques de développement local durable

Plan d'action :

Ce plan d'action repose sur 3 axes :

- Axe 1 : Renforcer les partenariats
- Axe 2 : Faire connaître l'ESS
- Axe 3 : Encourager l'ESS sur le territoire du PNRVA

Diverses actions ont ainsi été envisagées pour 2015 dont certaines sont des reconductions d'actions déjà proposées en 2014. Ci-après, quelques exemples d'actions proposées :

- La signature d'une convention entre le SMPNRVA et la CCI Auvergne
- Deux demi-journées de voyage d'études à destination des élus locaux et des agents de développement du territoire. Chaque demi-journée permettra d'aller à la rencontre d'une structure sous statut ESS
- Plusieurs projections-débats à destination du grand public sur la thématique de l'alimentation
- Une journée d'information sur l'ESS à destination des agents de développement du territoire

En 2015, le SM PNRVA ne bénéficiera plus des fonds de l'appel à projet Massif central « Accueil » car seuls les Pays y sont éligibles. De ce fait, le SM PNRVA propose de consacrer 5 000€ d'autofinancement pour amorcer des actions propres et générer un effet levier.

Afin de mener à bien l'ensemble du plan d'actions, il sera nécessaire de faire des demandes de subventions auprès de partenaires financiers pour compléter les plans de financement.

⇒⇒ **Il vous est demandé de valider sur le principe le contenu de ce plan d'action 2015 et d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de celui-ci.**

	ORIENTATION 1 : RENFORCER LES PARTENARIATS	ORIENTATION 2 : FAIRE CONNAITRE L'ESS	ORIENTATION 3 : ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DE L'ESS
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Un souhait des acteurs de l'ESS de se rapprocher de l'ensemble des acteurs dont les chambres consulaires et les territoires - Une volonté de favoriser une meilleure implication des consulaires - Des acteurs de l'ESS qui s'identifient entre eux et qui ont des partenariats déjà engagés 	<ul style="list-style-type: none"> - Des élus qui ont une connaissance réduite de l'ESS - Des agents de développement qui ont une bonne connaissance générale des statuts et des valeurs de l'ESS - Des accompagnants de l'ESS qui pourraient être mieux identifiés 	<ul style="list-style-type: none"> - Des collectivités qui souhaitent s'investir pour la création d'activité et d'entreprise sur le territoire - Des statuts coopératifs et associatifs méconnus - Des liens à créer entre le monde de l'ESS et celui de l'économie « classique »
Enjeux	<p>Favoriser l'installation de porteurs de projets sous statut ESS</p> <ul style="list-style-type: none"> → Favoriser la création d'emploi par le développement des entreprises sur un territoire donné (rapprochement entre entreprises « classiques » et entreprises sous statut ESS) 	<ul style="list-style-type: none"> → Favoriser la connaissance de l'ESS par le grand public et l'ensemble des acteurs du développement local → Favoriser l'implication des pouvoirs publics dans le développement de l'ESS sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> → Favoriser le développement d'activité sous statut ESS
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Favoriser l'interconnaissance entre acteurs de la création/reprise d'activité (généralistes) et acteurs qui accompagnent l'ESS (spécialistes) ; → Renforcer les liens entre entreprises « classiques » et structures sous statut ESS 	<ul style="list-style-type: none"> → Montrer que l'ESS agit en faveur du développement local → Montrer que l'ESS peut être économiquement viable → Montrer que l'ESS est présente partout dans notre quotidien → Faire en sorte que les accompagnants s'approprient mieux l'ESS 	<ul style="list-style-type: none"> → Inscrire les statuts de l'ESS au sein du panel des possibilités de la création et de la reprise d'activité → Favoriser le développement des statuts coopératifs sur le territoire du Parc et sur celui du GAL → Faire connaître les dispositifs d'accompagnement
Actions	<ul style="list-style-type: none"> - Action 1 : Formaliser le partenariat entre la CRESS Auvergne, la CCI Auvergne et l'UR SCOP Auvergne - Action 2 : Créer des partenariats entre associations et entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> - Action 3 : Sensibiliser le grand public à l'ESS à partir des supports de communication et d'événementiels - Action 4 : Poursuivre et renforcer la communication auprès des élus pour une meilleure connaissance et appropriation de l'ESS - Action 5 : Poursuivre et renforcer l'action de sensibilisation des agents territoriaux aux statuts coopératifs et outils d'accompagnement de l'ESS. 	<ul style="list-style-type: none"> - Action 6 : Inscrire les statuts de l'ESS au sein du panel des possibilités de la création/reprise d'activité - Action 7 : Poursuivre la veille des entreprises en difficulté ou entrant en phase de transmission - Action 8 : Poursuivre et développer l'accompagnement des projets

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 février 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES


R.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le

- 5 MARS 2015

et de sa publication le

12 MARS 2015

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 Février 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 13h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

30 OUTILS TRANSVERSAUX
300 CHARTE & PROGRAMME D'ACTIONS DU SMPNRVA
300.2015.001 Adoption et signature de l'avenant 2015 à la convention d'objectifs 2013>2015 établie avec la Région Auvergne

RAPPORT

En 2013, la Région Auvergne et le Syndicat mixte du Parc ont adopté une convention d'objectifs pour la période 2013>2015. Cette convention comporte notamment un prévisionnel des subventions que la Région Auvergne est susceptible d'accorder à un certain nombre d'actions initiées par le Syndicat mixte du Parc en plus de sa cotisation statutaire annuelle. Ces actions sont présentées sous la forme d'un programme triennal.

Chaque année, un avenant annuel doit être adopté par la Région et le Syndicat mixte du Parc pour confirmer ce programme triennal d'actions et les subventions prévisionnelles correspondantes, ou faire apparaître des changements significatifs à apporter en la matière.

Pour l'année 2015, la concertation en amont opérée au plan technique et politique entre la Région Auvergne et le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne permet d'aboutir à la proposition d'un avenant annexé au présent rapport.

Il concerne **12 actions**, pour un montant total prévisionnel :

>de dépenses de 446 835 € TTC

>de subventions de la Région Auvergne de 115 617 €.

- ⇒ Il vous est proposé :
- > d'approuver le projet d'avenant 2015 à la convention 2013>2015 de partenariat adoptée entre le Syndicat mixte du Parc et la Région Auvergne en 2013
 - > d'autoriser le Président à le signer et à mettre en œuvre toutes démarches utiles pour son application.

DELIBERATION

Le Bureau approuve le projet d'avenant et autorise le Président à le signer et à mettre en œuvre toutes démarches utiles pour son application.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Acte certifié exécutoire compte tenu - 5 MARS 2015
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le 17 MARS 2015

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 février 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 Février 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 13h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix),

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

30

OUTILS TRANSVERSAUX COMMUNICATION

301

301.2015.001

Proposition d'une newsletter institutionnelle pour renforcer la communication sur le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

RAPPORT

La préparation et l'adoption de charte 2013>2025 du Parc des Volcans d'Auvergne a conduit à définition dès 2012, puis à la mise en œuvre d'une **nouvelle stratégie de communication du Parc**, à savoir du territoire et de son Syndicat mixte de gestion. Son ambition est donner politiquement sens aux formules « *Des volcans et des hommes* » et « *L'Homme au cœur du projet* » associées à la nouvelle charte du Parc. Ainsi, pour susciter auprès de tous les publics l'envie d'agir, de partager et de vivre ensemble, elle s'attache à valoriser les spécificités du Parc et les actions innovantes ou exemplaires mises en œuvre sur l'ensemble du territoire.

Concrètement, cette nouvelle communication repose sur **des supports refondus** :

- > **nouvelle identité visuelle** du Parc développée autour du fil... (symbolisant le lien entre et avec les habitants), appliquée à l'ensemble des outils d'information et de communication émis par le Syndicat mixte du Parc
- > rénovation de la maquette graphique et de la ligne éditoriale du **magazine du Parc** : conçue comme un outil de dialogue avec les habitants et articulée avec les supports numériques (site internet du Parc et réseaux sociaux). Cette nouvelle formule accorde une plus grande place aux témoignages d'acteurs du territoire, aux contenus informatifs et pédagogiques
- > refonte totale du **site internet officiel** et création de sites annexes (pages Facebook, Dailymotion, Flick'r, Wikipedia...) pour élargir l'offre de contenus aux personnes intéressées et leur permettre désormais de participer : commentaires, notations... Aujourd'hui la présence et la réputation numériques du Parc des Volcans d'Auvergne sont maîtrisées et reconnues.
- > optimisation de la **newsletter générique** (adressée à toute personne qui s'abonne via le site internet), puisque conçue à partir des contenus du site (rubriques « *Actualité* » et « *Agenda* » essentiellement) vers lesquels elle renvoie.

De plus, entre 20 et 30 communiqués de presse (et invitations presse) par an sont adressés par le Syndicat mixte du Parc aux divers médias. Sur cette base, mais pas seulement, ceux-ci publient des articles sur l'actualité territoriale et institutionnelle du Parc : on observe plus d'une centaine (voire plus de 170 certaines années) d'articles de presses ou de reportages (TV, radios, revues) consacrés au Parc des Volcans d'Auvergne.

Un premier bilan de la diffusion de ces supports a été présenté un an plus tard aux membres du Bureau syndical du Parc le 6 novembre 2013. Outre l'appréciation positive rappelée sur le travail réalisé dans la gestion de ces outils, il en est ressorti la demande suivante visant à **équilibrer l'information territoriale et l'information institutionnelle** : **renforcer dans les supports la présence des sujets institutionnels valorisant les actions et décisions du syndicat mixte du Parc, l'engagement des élus...**

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Afin de répondre à cette demande, une évolution des supports a donc été opérée en 2014 en particulier au sein des deux supports suivants :

- > **magazine du Parc** : choix quasi systématique de sujets traitant d'actions et/ou de décisions du Syndicat mixte du Parc, ou de projets du territoire accompagnés techniquement et/ou financièrement par le Syndicat mixte du Parc ou le programme Leader qu'il co-anime

Exemple : l'une des pages « Actualité » du magazine n°19 du Parc



- > **site internet** : création d'une rubrique « Vie institutionnelle » accessible depuis la page d'accueil via les menus « Accès directs » et « Je suis/ Elu du territoire », où sont enregistrées des actualités institutionnelles (exemple : décisions du Comité et du bureau syndical du Parc) et des modalités d'accompagnement des collectivités sur certaines thématiques (urbanisme, circulation motorisée de loisir...).

Exemple d'articles de la rubrique « Vie institutionnelle » du site internet :



Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Pour 2015, la Commission Ressources transversales du Parc propose que soit diffusée aux élus du Comité syndical, aux élus délégués du Parc..., une newsletter à contenu exclusivement institutionnel, en complément de la newsletter générique du Parc. Intitulée « *Le lien volcanique* », ce support numérique valoriserait les articles enregistrés dans la rubrique « *Vie institutionnelle* » précitée du site internet. Il contribuerait donc à renforcer l'information des élus du territoire.

Exemple de présentation et de contenu de la nouvelle newsletter institutionnelle :



⇒ Il vous est proposé d'approuver le projet de diffusion d'une newsletter à contenu institutionnel auprès des élus du territoire, en complément des autres supports de communication et d'information existants du Parc.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 février 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le - 5 MARS 2015
et de sa publication le 12 MARS 2015

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 Février 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 13h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40 **MOYENS GENERAUX**
401 **RESSOURCES HUMAINES**
401.2015.004 Accueil d'un stagiaire pour l'organisation d'une base de données patrimoniale

RAPPORT

La charte 2012-2025 du Parc préconise une réappropriation des patrimoines par les habitants et, à cette fin, mentionne la valorisation des connaissances provenant d'études scientifiques, d'inventaires patrimoniaux, d'éditions, de publications ...

Avant et tout en envisageant une valorisation culturelle, touristique, éducative de ces données, il s'agit d'en faire un état des lieux.

2014 a été l'année de démarrage de cette action. Elle a été consacrée à la fois à l'amorce d'une base de données en lien avec les partenaires chargés de la conservation de ces données (Archives départementales, DRAC...) et à la première réflexion autour de cette idée de valorisation des patrimoines en lien avec divers acteurs.

Il vous est proposé, sur le 1^{er} semestre, d'accueillir de nouveau un stagiaire de niveau Master 2 dans le domaine de la valorisation des patrimoines, de la culture ou des sciences de l'information et des bibliothèques pour :

- identifier les patrimoines spécifiques du territoire et les acteurs locaux et régionaux concernés par leur inventaire, préservation et valorisation
- collecter auprès de ces acteurs les éléments nécessaires à un état des lieux
- organiser, alimenter une base de données en envisageant un fonctionnement interactif
- prospecter au niveau national et international d'autres projets de ce type et en dégager les atouts-faiblesses

Ce stagiaire serait accueilli pour une durée de 5 à 6 mois, sur la fin du printemps et l'été 2015. Il sera encadré par Marie-Noëlle Basmaison en lien avec la chargée de mission (Lucie Braun) qui vient d'être embauchée pour 6 mois sur l'élaboration du projet d'interprétation et de valorisation des patrimoines. Sa résidence administrative sera Montlosier, siège social du SMPNRVA.

⇒ Si vous en étiez d'accord, il vous est proposé d'accueillir et d'attribuer au stagiaire une indemnité de 508 € par mois, pour une durée totale de stage de 6 mois maximum, soit 3 048 €.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception à la Préfecture le - 5 MARS 2015

et de sa publication le 12 MARS 2015

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 février 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 Février 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 13h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2015.005

Poste saisonnier d'hôtesse/hôte d'accueil pour la maison du Parc à Montlosier.

RAPPORT

Afin d'assurer une présence efficace et adaptée à la Maison du Parc à Montlosier, et au vu des objectifs d'accueil des publics touristiques, scolaires et locaux liés aux aménagements de ce site (point d'information concernant le territoire et les actions Parc, boutique, exposition permanente, sentiers de découverte, expositions temporaires et programmation culturelle), il est nécessaire de disposer d'un poste saisonnier sur une période de 5 mois selon les besoins liés aux périodes d'ouverture. Ce poste vient en complément du poste permanent et serait pourvu du 1^{er} mai au 30 septembre 2015.

⇒ Il vous est proposé de créer un poste saisonnier de 5 mois à l'indice brut 340 pour la saison estivale 2015 dans les conditions de l'article 3 2° de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 février 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le - 5 MARS 2015
et de sa publication le 12 MARS 2015

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 Février 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 13h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2015.006 Poste saisonnier hôte/hôtesse d'accueil à la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour

RAPPORT

La Maison de la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour doit préparer le recrutement de son personnel pour l'accueil pendant la saison estivale 2015.

Il s'agit d'une personne chargée de l'accueil des groupes et du public estival.

⇒ Il vous est proposé par conséquent de créer un poste d'hôtesse ou hôte d'accueil pour une période de 4 mois maximum répartie sur la période du 1^{er} mai 2015 au 31 août 2015 sur la base de l'indice brut 340 et dans les conditions de l'article 3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 février 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le - 5 MARS 2015

et de sa publication le 12 MARS 2015

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 Février 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 13h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40 MOYENS GENERAUX
401 RESSOURCES HUMAINES
401.2015.007 Embauche d'un chargé d'étude biodiversité

RAPPORT

Dans le cadre de la Charte 2013-2025, le Syndicat mixte du Parc et ses partenaires se sont engagés à développer une politique active en faveur des espèces patrimoniales du territoire (disposition 2.1.2.4). En écho aux **Plans Nationaux d'Actions (PNA)**, le Parc a élaboré des **programmes d'études pour la préservation d'espèces** caractéristiques des zones humides de moyenne montagne et des tourbières d'altitude : les libellules Agrion à lunules, Leucorrhine douteuse et Cordulie arctique et le papillon Azuré des mouillères. L'objectif est de développer l'acquisition de connaissances et de définir une stratégie globale de conservation. Un important travail a été réalisé en 2014, il doit être poursuivi en 2015 par une nouvelle campagne de terrain.

Par ailleurs, le Parc est gestionnaire de l'**Espace naturel sensible du Lac des Bordes** pour le compte du Conseil général. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion, il est chargé en 2015 de la réalisation d'études et suivis scientifiques et du bilan du programme d'actions quinquennal.

Le Parc est également gestionnaire des **Réserves naturelles nationales des Sagnes de La Godivelle et du Rocher de la Jaquette**. Les plans de gestion sont actuellement en cours de révision. Cette démarche nécessite un important travail d'actualisation des connaissances et de redéfinition des objectifs de conservation. Les nouveaux documents de programmation quinquennale devraient être validés en fin d'année 2015.

Pour appuyer l'équipe du Parc, il apparaît nécessaire de recruter un chargé d'étude scientifique sur une durée de 12 mois maximum pour les missions suivantes :

- > participer à l'évaluation et la rédaction de plans de gestion,
- > élaborer et mettre en œuvre des protocoles d'étude,
- > réaliser des inventaires de terrain,
- > analyser des résultats et rédiger des rapports d'étude,
- > participer aux réflexions pour l'élaboration de stratégies de conservation d'espèces.

Cet agent agira sous l'autorité de la direction du Parc et du conservateur de la Réserve naturelle nationale des Sagnes de La Godivelle.

Les dépenses liées à ce poste seront couvertes intégralement par les subventions des Agences de l'Eau, le Conseil Régional d'Auvergne, la DREAL Auvergne et le Conseil général du Puy-de-Dôme dans le cadre d'actions dédiées (PNA, ENS, RNN) :

- > Conseil général Puy-de-Dôme : 15 000 €
- > Agences de l'eau Adour Garonne : 3 753 €
- > Agence de l'eau Loire Bretagne : 2 481 €
- > Conseil régional d'Auvergne : 2 815 €
- > DREAL Auvergne : 5 750 €

- ⇒⇒ Il vous est proposé par conséquent, de créer un poste de chargé d'étude contractuel pour une période de 3 mois dans un premier temps et, en fonction des financements réellement obtenus, de prolonger ce contrat sur une durée de 9 mois maximum dans un second temps, sur la base de l'indice brut 379 et dans les conditions de l'article 3 1°, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 février 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le - 5 MARS 2015
et de sa publication le 12 MARS 2015

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 Février 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 13h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

401

401.2015.008

MOYENS GENERAUX

RESSOURCES HUMAINES

Poste saisonnier « Garde nature Chaîne des Puys »

RAPPORT

Dans le cadre de l'animation du site de la Chaîne des Puys pour l'année 2014, nous disposions de deux gardes-nature à temps plein sous statut CDI de la Fonction Publique Territoriale, d'un contrat de 12 mois et d'un saisonnier de 6 mois.

Ces deux derniers englobent l'ensemble des actions dédiées aux deux postes de « permanents », à savoir :

- Surveillance, information, sensibilisation sur le terrain ou lors de formations spécifiques ;
- Aménagement et entretien des cheminements ;
- Accompagnement des estives (réouverture d'espaces avant pâturage, pose de clôtures mobiles, accompagnement de montée sur certains Puys) ;
- Conciliation des usages (participation à de nombreuses réunions avec les propriétaires et les municipalités) ;
- Suivi des travaux sur le site ;
- Réalisation de documents spécifiques de sensibilisation et d'information ;
- Suivi et inventaires d'Ilot d'indices de biodiversité pour le site Natura 2000 Chaîne des Puys.

Pour l'année 2015, les trois postes à temps plein et le saisonnier sont intégralement financés par le Conseil Général du Puy de Dôme, le Conseil Régional d'Auvergne et Clermont Communauté ; un poste supplémentaire à temps plein sera entièrement financé par le Conseil général. Les institutions concernées et le SM PNRVA s'engagent dans une gestion à long terme de ce secteur, dans le cadre du projet d'inscription au patrimoine Mondial de l'ensemble Chaîne des Puys et Faille de Limagne. Dans ce cadre, le SM PNRVA met en place un budget annexe.

Le poste de saisonnier peut s'envisager sous deux approches : soit un poste de 6 mois de mai à octobre, soit deux postes de 3 mois chacun, qui pourraient de fait être plus dédiés au secteur central et à la mise en place de la gestion des groupes.



Il vous est proposé par conséquent, de créer un poste de Garde-Nature saisonnier de 6 mois de mai à octobre 2015 ou deux postes de 3 mois chacun inclus dans cette même période selon les nécessités du terrain, sur la base de l'Indice Brut 340 et dans les conditions de l'article 3 2 ° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 février 2015
LE PRÉSIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu - 5 MARS 2015
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le 12 MARS 2015

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 Février 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 13h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

401

401.2015.009

MOYENS GENERAUX

RESSOURCES HUMAINES

Poste de contractuel pour l'entretien des locaux de la Réserve de la Vallée de Chaudefour

RAPPORT

Depuis juin 1995, nous faisons appel à un agent d'entretien contractuel qui assure la maintenance des locaux de la Maison de la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour sur la commune de Chambon sur Lac.

Pour l'année 2015, il pourra être demandé à cet agent dans le cadre des nécessités de ce service d'intervenir sur les différents sites du Parc (siège administratif du Parc).

⇒ Il vous est proposé de créer un poste d'agent d'entretien pour une période de 8 mois sur la base de l'indice brut 340 et dans les conditions de l'article 3 1° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 février 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le - 5 MARS 2015
et de sa publication le

12 MARS 2015

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 Février 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 13h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40 **MOYENS GENERAUX**
401 **RESSOURCES HUMAINES**
401.2015.010 Poste contractuel « Garde nature Chaîne des Puys »

RAPPORT

Dans le cadre de l'animation du site de la Chaîne des Puys pour l'année 2014, nous disposons de deux gardes-nature à temps plein sous statut CDI de la Fonction Publique Territoriale, d'un contrat de 12 mois et d'un saisonnier de 6 mois.

Ces deux derniers englobent l'ensemble des actions dédiées aux deux postes de « permanents », à savoir :

- Surveillance, information, sensibilisation sur le terrain ou lors de formations spécifiques ;
- Aménagement et entretien des cheminements ;
- Accompagnement des estives (réouverture d'espaces avant pâturage, pose de clôtures mobiles, accompagnement de montée sur certains Puys) ;
- Conciliation des usages (participation à de nombreuses réunions avec les propriétaires et les municipalités) ;
- Suivi des travaux sur le site ;
- Réalisation de documents spécifiques de sensibilisation et d'information ;
- Suivi et inventaires d'Ilot d'indices de biodiversité pour le site Natura 2000 Chaîne des Puys.

Pour l'année 2015, les trois postes à temps plein et le saisonnier sont intégralement financés par le Conseil Général du Puy de Dôme, le Conseil Régional d'Auvergne et Clermont Communauté ; un poste supplémentaire à temps plein sera entièrement financé par le Conseil Général. Les institutions concernées et le SM PNRVA s'engagent dans une gestion à long terme de ce secteur, dans le cadre du projet d'inscription au patrimoine Mondial de l'ensemble Chaîne des Puys et Faille de Limagne. Dans ce cadre, le SM PNRVA met en place un budget annexe.

➤➤➤ **Il vous est proposé par conséquent, de créer un poste de Garde-Nature supplémentaire contractuel à partir de mi-mars 2015 et ce jusqu'au 31 décembre 2015 (CDD de 9 mois et demi) de la Fonction Publique sur la base de l'Indice Brut 340 et dans les conditions de l'article 3 1° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le - 5 MARS 2015

et de sa publication le 12 MARS 2015

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 février 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 Février 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 13h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40 MOYENS GENERAUX
401 RESSOURCES HUMAINES
401.2015.011 Accueil d'un stagiaire Berger

RAPPORT

Dans le cadre de la convention pluriannuelle de pâturage signée entre le LEPA et le SM PNRVA en date du 15 Juillet 2014, un bilan de l'année 2014 a été réalisé et a confirmé que la gestion pastorale des parcelles était difficilement conciliable avec l'organisation de travail de la ferme du LEPA (éloignement qui constitue un frein à une gestion plus cohérente des parcelles). La gestion pastorale des parcelles (et notamment du Puy de Vichatel) continue donc à être problématique et les objectifs mutuellement fixés ne sont pas atteints. Actuellement, le maintien des milieux n'est pas assuré, l'aspect expérimental dans la gestion pastorale de ce site (typique de zone embroussaillée) n'est pas réel et la gestion de la ressource fourragère non optimale.

Face à ce constat, et afin de trouver des solutions sans remettre en cause ce partenariat, plusieurs propositions peuvent être énoncées afin d'améliorer la situation dont une semble à retenir : la mise en place d'une gestion du troupeau par gardiennage. Ce mode de fonctionnement apparaît aujourd'hui comme le plus efficace pour atteindre nos objectifs. Pour 2015, la solution pourrait être de faire appel à un stagiaire berger.

La situation du Puy de Vichatel n'est pas unique dans la zone de la chaîne des Puys. Plusieurs secteurs en cours d'embroussaillage sont difficilement intégrables au fonctionnement actuel des exploitations agricoles. Le fonctionnement avec un troupeau gardé pourrait à terme être appliqué sur d'autres secteurs et ainsi lancer un projet plus ambitieux sur ce sujet important du maintien des milieux ouverts. La constitution d'un troupeau spécialisé dans la gestion des espaces embroussaillés au sein du LEPA, rassemblant des brebis rustiques, habituées... est envisagé.

Le stagiaire 2015 aurait pour mission de :

- gérer le troupeau du LEPA sur les parcelles de Montlosier et de Vichatel
- de participer à la réflexion sur la possibilité d'étendre ce mode de fonctionnement à des secteurs le nécessitant alentour
- assurer un rôle d'aide berger auprès des autres estives du secteur afin d'assurer un lien avec les éleveurs/bergers et les aide ponctuellement dans la bonne gestion de leur estive

En parallèle, la constitution d'un groupe de travail sera nécessaire et pourra se concrétiser dans le groupe de travail ovin du LEPA (LEPA, CA63, INRA...).

La base de l'indemnisation de ce stagiaire serait de 508.20 € par mois. Il serait logé au local stagiaire de Montlosier moyennant une participation de 50 € par mois.

⇒⇒ Il vous est proposé de valider la proposition d'accueil d'un stagiaire de 5 à 6 mois en tant que berger pour la gestion pastorale des parcelles de Montlosier et la conduite du troupeau du LEPA

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 février 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES


R.

Acte certifié exécutoire compte tenu - 5 MARS 2015
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le 12 MARS 2015

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 Février 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 13h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40	MOYENS GENERAUX
401	Ressources Humaines
401.2015.012	Prestation de surveillance pour le lac Servières/Saison 2015

RAPPORT

Dans le cadre de sa convention cadre de partenariat avec la manufacture Michelin pour le site du Lac Servières, signée le 21 juin 2006, le Parc des Volcans a mis en place un programme incluant la présence d'un garde-nature pendant la saison estivale, afin d'informer, de sensibiliser et de surveiller les visiteurs de ce site sensible, très fréquenté durant la période estivale.

Pour mener à bien cette mission, deux possibilités s'offrent à nous :

- pour mettre en place une souplesse d'intervention, adaptée aux conditions climatiques qui déterminent les pics de fréquentation, il est proposé de s'orienter sur une commande avec une personne installée en libéral, sur un volume de journées d'interventions prédéfinies mais à adapter à l'évolution de la fréquentation, et faisant donc l'objet d'une facturation ;
- si aucun prestataire ne répond à cette offre, il sera procédé au recrutement d'un garde-nature saisonnier de 3 mois sur les mois de juin, juillet et août.

Cette action est financée à hauteur de 50% par la manufacture MICHELIN.

>>> Il vous est proposé :

- > de commander une prestation de garde nature, à hauteur de 155 € la journée et 77,50 € la demi-journée, pour une enveloppe maximum de 6 510 € soit 42 journées d'intervention.
- > ou d'autoriser le Président à recruter un garde-nature sur la période estivale pour une durée de 3 mois sur la base de l'indice Brut 340 et dans les conditions de l'article 3 2° de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Le Bureau autorise la commande d'une prestation de garde nature à hauteur de 155 € la journée et 77,50 € la demi-journée, pour une enveloppe maximum de 6 510 € soit 42 journées d'intervention. Le cas échéant, et en l'absence de garde nature prestataire, le Bureau autorise le Président à lancer un recrutement sur la période estivale pour une durée de 3 mois sur la base de l'indice Brut 340 et dans les conditions de l'article 3 2° de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DÔME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 février 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le - 5 MARS 2015
et de sa publication le

12 MARS 2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 Février 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 13h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

402

MOYENS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

402.2015.002

Convention avec IPAMAC « avance de trésorerie »

RAPPORT

L'association Inter Parcs du Massif Central (IPAMAC) a mis en œuvre un dispositif « avance de trésorerie » nécessaire à la réalisation des projets mutualisés dans le réseau des parcs du Massif Central.

L'ensemble de ce dispositif est décrit dans une convention jointe en annexe.

⇒⇒⇒ **Il vous est proposé d'autoriser le président à signer la convention « avance de trésorerie » avec l'IPAMAC**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 février 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le - 5 MARS 2015

et de sa publication le

12 MARS 2015

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 Février 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 13h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

50	MANAGEMENT DURABLE DU PARC
504	VISITEURS & PRATIQUANTS LOISIRS PN
504.2015.001	Révision des tarifs pour l'année 2015

RAPPORT

Il y a lieu de reconduire ou d'appliquer les nouveaux tarifs pour l'année 2015 sur les articles vendus dans les boutiques gérées par le syndicat mixte du Parc des volcans d'Auvergnes

➤➤➤ **Il vous est proposé d'autoriser le Président à appliquer les tarifs suivant le tableau fourni en annexe à compter du 1^{er} mars 2015**

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

PARC DES VOLCANS	Prix TTC au 31 /12/2014	Prix TTC au 01/03/2015
Volcanologie Chaîne des Puy sCarte+Notice (bilingue)	23,85 €	23,85 €
Volcanologie de la Chaîne des Puys (carte seule)	11,85 €	11,85 €
Dépêche « Volcanisme en Auvergne » (F)	9,65 €	9,65 €
Volcans Auvergne La Menace d'1 éruption	12,15 €	12,15 €
Cahier Nature-Enfants N°3 « Parc »	4,00 €	4,00 €
Dépêche « Volcanisme en Auvergne » (GB)	9,50 €	9,50 €
Guide équestre Dôme Sancy	14,70 €	14,70 €
Guide équestre Cézallier Limon	15,00 €	15,00 €
Cahier coloriage	4,50 €	4,50 €
Dépêche Architecture Rurale	4,00 €	4,00 €
Dépêche Faune sauvage du Parc des Volcans	4,00 €	4,00 €
Dépêche Lacs des Volcans d'Auvergne	5,50 €	5,50 €
Sentiers Découverte La Godivelle	2,00 €	2,00 €
Cahier Nature-Enfants « L'habitat rural »	5,00 €	5,00 €
Poster Chaîne Puys Vert	3,00 €	3,00 €
Poster Chaîne Puys Neige	3,00 €	3,00 €
Poster Fleurs sauvages	3,00 €	3,00 €
Poster Paysages Cantal	3,00 €	3,00 €
Poster la Vache	3,00 €	3,00 €
Sac à dos	25,00 €	25,00 €
Cartes Postales Parc	0,50 €	0,50 €
Cartes Postales Chaudefour	0,50 €	0,50 €
Poster Faune	3,00 €	3,00 €
Poster Chaudefour	3,00 €	3,00 €
Tee-shirt Enfant	11,00 €	11,00 €
Casquette	10,00 €	10,00 €
Polo siglé Parc	23,00 €	23,00 €
Couteau d'Aurillac	34,00 €	39,00 €
Couteau Coursol	13,00 €	13,00 €
Jumelles	23,00 €	23,00 €
Stylo bois gravé	3,00 €	3,00 €
Boîte de Crayons de couleur	4,50 €	4,50 €
Podomètre	4,50 €	4,50 €
Bâton de rando	29,50 €	29,50 €
Maquette Chaumière de Granier	2,00 €	2,00 €
Cartes Postale Fragile par nature	2,50 €	2,50 €
Poster Fragile par Nature	1,00 €	1,00 €
Tee shirt Fragile par Nature	13,00 €	13,00 €
Jeu "Parc en jeu"	25,00 €	25,00 €
Bloc note écolo	4,50 €	4,50 €
Set crayons à dessin	8,50 €	8,50 €
Sac de jute "siglé Parc"	3,50 €	3,50 €

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EDITIONS IGN	Prix TTC au 31 /12/2014	Prix TTC au 01/03/2015
Carte IGN Auvergne 1/250 000	5,95 €	6,20 €
Carte Clermont Montluçon-Mauriac	7,75 €	7,75 €
Carte Clermont Aurillac-St Flour	7,75 €	7,75 €
Carte IGN Cantal 1/25000	11,70 €	11,90 €
Carte IGN Sancy 1/25000	11,70 €	11,90 €
Carte IGN Ch.Puys 1/25000	11,70 €	11,90 €
Carte IGN Cezallier 1/25000	11,70 €	11,90 €
Carte IGN Riom 1/25000	11,70 €	11,90 €

EDITIONS FEDERATION FRANCAISE DE RANDONNEE	Prix TTC au 31 /12/2014	Prix TTC au 01 /03/2015
G.R. 30 /441 Volcans & Lacs d'Auvergne	16,00 €	16,00 €
G.R. 400 Volcan du Cantal Pays de St Flour	15,50 €	15,50 €

CHAMINA	Prix TTC au 31 /12/2014	Prix TTC au 01 /03/2015
P.R. Sancy Artense	15,50 €	15,50 €
P.R. Volcan Cantalien	15,00 €	15,00 €
P.R. Clermont Issoire	14,00 €	14,00 €
P.R. Lembron Pays des Couzes	13,50 €	13,50 €
P.R. Chaîne des Puys	15,00 €	15,50 €
Carte et guide pédestre Sancy	9,50 €	9,50 €
Les incontournables balades Volcans d'Auvergne	8,00 €	8,00 €
P.R. Le Volcanisme en Auvergne	15,50 €	15,50 €
P.R. Les Cheires d'Aydat	7,00 €	7,00 €
P.R. Le Puy de Dôme	15,00 €	15,00 €
P.R. Côté Chemin Sancy Artense	6,50 €	6,50 €
P.R. Côté Chemin Dômes Sancy	7,00 €	7,00 €
Guide Géologique des Monts du Cantal	24,35 €	24,50 €
PR Puy de Dôme - Activités Nature	13,70 €	13,70 €

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

DIVERS	Prix TTC au 31/12/2014	Prix TTC au 01/03/2015
Livret Chaîne des Puys	5,00 €	5,00 €
Livret Réserve Chaudefour (F)	2,00 €	2,00 €
Livret Réserve Chaudefour (GB)	2,00 €	2,00 €
Fiches Nature Réserve Chaudefour	1,55 €	1,55 €
Livret La Godivelle	5,50 €	5,50 €
Guide Balades Nature dans les Volcans	14,00 €	14,00 €
Topoguide Escalade	20,00 €	20,00 €
Guide Chauve Souris en Auvergne	7,00 €	7,00 €
Guide Papillons d'Auvergne	7,00 €	7,00 €
Guide entre Terre et Eau	7,00 €	7,00 €
Livret Faune Sauvage	5,00 €	5,00 €
Livret Flore Sauvage	5,00 €	5,00 €
Guide Itinéraire Nature	7,00 €	7,00 €
Livre A l'ombre des Volcans	30,00 €	30,00 €
Guide "Quelle est donc cette fleur"	21,90 €	21,90 €
Carnet Art roman Basse Auvergne	7,50 €	7,50 €
Carnet Marie en Basse Auvergne	7,50 €	7,50 €
Carnet Miroirs de l'Auvergne	7,50 €	7,50 €
Carnet Art sacré dans le Puy de Dôme	7,50 €	7,50 €
Chaîne des Puys Rando facile	7,00 €	7,00 €
Volvic une pierre des hommes	86,00 €	86,00 €
Plasticien du Puy de Dôme	7,50 €	7,50 €
Livre La nature aux 4 saisons	22,50 €	22,50 €
Livre Les jardins et les légumes	15,00 €	15,00 €
Livre Les toques vertes	11,50 €	11,50 €
Herbier Ed. Hachette	22,50 €	22,50 €
Volcans de France Ed. Pyros	15,20 €	15,20 €
Nature en Poche Les Volcans Ed. Pyros	7,60 €	7,60 €
Aquarelles et poésies en Auvergne	20,00 €	20,00 €
Eruption N°23 Ed. Pyros	10,00 €	10,00 €
99 questions : notre planète terre dans l'univers	18,00 €	18,00 €
Planète volcan : comprendre le volcanisme -CRDP	24,00 €	24,00 €
Sites naturels et faune d'Auvergne	28,00 €	28,00 €
Livre + DVD Planète Cézalier	20,00 €	20,00 €
Cahier de recettes auvergnates	10,00 €	10,00 €
Guide Fleurs sauvages Ed Debaisieux	16,50 €	16,50 €
Guide Champignons Ed Debaisieux	15,50 €	15,50 €
Guide Plantes médicinales Ed Debaisieux	12,50 €	12,50 €
Fleurs des volcans et du Puy Mary	12,00 €	12,00 €
Stickers animaux de la forêt	3,60 €	3,60 €
Livre/cd Jardin d'insectes	25,00 €	25,00 €
Graines de semence bio	3,95 €	3,95 €
Les volcans racontés aux enfants	4,50 €	4,50 €
Quelle vache la salers	4,50 €	4,50 €
Parc des volcans entre ciel et terre	19,00 €	19,00 €

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

La ferrandaise	29,00 €	29,00 €
Nos oiseaux-Ed Debaisieux	13,50 €	13,50 €
Livre Pierre de Volcans	49,00 €	49,00 €
Les Itinéraires Médias Puy de Dôme	24,90 €	24,90 €
Livre Le Volcans aux abeilles	33,50 €	33,50 €
Livre Peintre et Bâtisseurs Chaudefour	9,00 €	9,00 €
Guide Géologique Auvergne - BRGM	24,90 €	24,90 €
Plantes comestibles Ed Debaisieux	16,50 €	16,50 €
Irréfutable Chaîne des Puys	25,00 €	25,00 €
Livre "Papillon Azuré"	12,00 €	12,00 €
Livre Chaîne des puys vue du ciel	9,50 €	9,50 €
Faune sauvage d'auvergne et du limousin	24,90 €	24,90 €
Miel de Montagne 250 g	4,90 €	6,00 €
Miel de Montagne 500 g	8,00 €	9,50 €
Pâtés Rillettes Salers	4,10 €	4,10 €
Plats Cuisinés Salers	12,00 €	12,00 €
Biscuits Carrés de Salers	4,95 €	4,95 €
Biscuits Croquants	3,95 €	3,95 €
Brioche à la Tome	6,80 €	6,80 €
Sachet Racines de gentiane	7,70 €	7,70 €
Amer des Montagnes(poudre de racines gentiane)	5,50 €	5,50 €
Vinaigre de miel	4,90 €	4,90 €
Moutarde au miel	4,20 €	4,20 €
Huile d'olive bio	5,00 €	6,50 €
Pâte à tartiner noisettes miel	5,00 €	5,00 €
Colonne 3 miels	8,00 €	10,00 €
Jus de pomme artisanal	3,50 €	3,50 €
Pouzzolanne des volcans	7,90 €	7,90 €
Tisane	3,70 €	3,95 €
Pain d'épices	4,80 €	4,95 €
Aromates	3,60 €	3,70 €
Sirop artisanal	3,95 €	3,95 €
Confitures artisanales	4,50 €	4,50 €
Cornets de murat	4,80 €	4,80 €
Compotes artisanales	3,95 €	3,95 €
Chutney	4,90 €	4,90 €
Poster Lavina 16 Cartes Post.	6,10 €	6,10 €
Pochette 24 cartes Postales	7,60 €	7,60 €
Cartes Itinéraire Chaudefour	1,00 €	1,00 €
Cassette Hardes dans les Dore	24,40 €	24,40 €
Jeu des Réserves Naturelles	13,70 €	13,70 €
Cassette VHS Volcans	9,90 €	9,90 €
DVD Histoire Volcans d'Auvergne	19,00 €	19,00 €
Carte Géorelief Puy de Dôme	9,95 €	9,95 €
Carte Géorelief Cantal	14,95 €	14,95 €
CD Musique Traditionnelle	12,00 €	12,00 €
CD Musique Traditionnelle	15,00 €	15,00 €
Torchons Passion des Toiles	5,00 €	5,00 €
Porte clefs Logo Parc	7,00 €	7,00 €
Bague fantaisie	18,00 €	18,00 €

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Tour du Cou	18,00 €	18,00 €
Liqueur Gentiane	12,00 €	12,00 €
DVD Puy Mary Pays de Charmois	14,00 €	14,00 €
Savon végétal au lait d'anesse ou lait de vache	5,00 €	5,00 €
Jeu Mémo petite terre	9,90 €	9,90 €
Painturlulu	16,50 €	16,50 €
Jumelles enfant	14,90 €	14,90 €
Sac de billes	3,60 €	3,60 €
Huiles essentielles	12,50 €	12,50 €
Synergies aromatiques	11,80 €	11,80 €
Diffuseur électrique "Aroma"	29,90 €	29,90 €
Diffuseur faïence voiture	5,20 €	5,20 €
Panier gourmand garni	22,90 €	22,90 €
Pâte à modeler	5,90 €	5,90 €
Savon végétal miel	4,00 €	6,00 €
Pack 4 savons ou kit bien être	18,00 €	18,00 €
Bougies végétales (miel etc..)	5,00 €	5,00 €
Poster Cantal AOP	3,00 €	3,00 €
Cartes postales dessins paysages	1,20 €	1,20 €
Puzzle "Drôles de petites bêtes"	14,90 €	14,90 €
Marionnettes "Animaux de la forêt"	11,00 €	11,00 €
Oiseaux peluches "sonores"	11,50 €	11,50 €
Loto découverte "qui mange quoi"	12,00 €	12,00 €
Animal à trainer en bois du Jura	16,90 €	16,90 €
Petit bâtisseur (100 planchettes en bois)	14,90 €	14,90 €
Quilles bois naturel (lots de 6)	12,50 €	12,50 €
Set poivre et sel (ou épices) en bois tourné	12,00 €	12,00 €
Lampe veilleuse décorative en bois tourné	15,00 €	15,00 €
Mangeoire à oiseaux en bois tourné	19,00 €	21,50 €
Magnet en lave émaillée	15,00 €	15,00 €
Porte-photo en lave émaillée	15,00 €	15,00 €
Cartes postales lithographie Vallée chaudefour	1,00 €	1,00 €
Bière artisanale 33 cl	2,60 €	2,60 €
Bière artisanale 75 cl	5,00 €	5,00 €
Bière artisanale BIO	6,00 €	6,00 €
Cerf volant kit	6,00 €	6,00 €
Cerf volant prêt à voler	10,00 €	10,00 €
Bijoux fantaisie recyclés	16,00 €	16,00 €
Accessoires opizut emballés	8,00 €	8,00 €
Objets céramique à suspendre	6,00 €	6,00 €
Pièces grès ou porcelaine	8,00 €	8,00 €
Photophores, mugs grand modèle	12,00 €	15,00 €
Posters Eau de Chaudfour	6,00 €	6,00 €
Puzzle Chaîne des Puys	19,90 €	19,90 €

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à appliquer les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} mars 2015.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 février 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le 17 MARS 2015
et de sa publication le

23 MARS 2015

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE
17 MARS 2015
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 Février 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 13h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de DELCROS), GAY (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

A
A.2015.001 **AVIS**
Avis dossier loi sur l'eau du projet d'extension de la zone d'activités de Comblat à Vic-sur-Cère

RAPPORT

Le Syndicat mixte a été consulté en décembre 2014 par Monsieur le Préfet du Cantal, pour formuler un avis concernant le dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet d'extension de la ZA de Comblat à Vic-sur-Cère. Ce projet induit la mise en compatibilité du PLU de la commune et la réalisation d'un dossier Loi Barnier (réduction du périmètre inconstructible autour de la RN.122 de 75 m à 25 m). Dans son courrier et sa note du 18 décembre 2014, le SMPNRVA invitait la Communauté de communes de Cère et Goul en Carladès à porter une attention particulière sur les points suivants :

- prendre en compte les spécificités patrimoniales du site (paysagères, naturelles, bâties),
- limiter au maximum l'artificialisation des sols,
- favoriser l'insertion paysagère du projet, notamment à travers la réalisation d'aménagements paysagers en amont de l'installation des constructions,
- veiller à limiter l'installation de pré-enseignes et de panneaux publicitaires aux abords de la ZA,
- faciliter les déplacements au sein du quartier (cheminements doux, lien avec le bourg, stationnements, etc.),
- limiter à terme l'urbanisation linéaire le long de la vallée de la Cère,
- anticiper l'impact de ce projet sur la viabilité des commerces et services du centre-bourg, et prendre en compte les objectifs définis dans la cadre de l'étude de revitalisation des centres-bourgs du Carladès.

Par courrier du 9 février 2015, Monsieur le Préfet du Cantal sollicite l'avis du SMPNRVA sur le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, dans le cadre du projet d'extension de la Zone d'Activité de Comblat. **Cet avis est donc ciblé sur l'impact du projet en phase chantier et en phase d'exploitation sur les milieux aquatiques et naturels.**

Contexte :

La Zone d'Activités (ZA) de Comblat se situe au sud de la commune de Vic-sur-Cère. Cette zone a fait l'objet d'un premier projet d'extension en 2005 (2,6 hectares supplémentaires) et est aujourd'hui entièrement occupée. La Communauté de communes de Cère et Goul en Carladès souhaite créer, en continuité de la ZA existante, une nouvelle extension vers l'ouest, d'une superficie d'environ 16 hectares. Le projet d'extension a pour objectifs de répondre aux demandes d'entreprises souhaitant s'installer sur le territoire et de s'inscrire dans une démarche globale et volontariste (et ne pas répondre aux demandes au coup par coup).

Les contraintes d'accès aux infrastructures, de topographie et de risques naturels sur le territoire de la Communauté de communes ont conduit les élus à identifier la zone de Comblat comme seul site permettant d'accueillir un nouveau projet de ZA.

Le site de Comblat a été identifié dans le PLU de Vic-sur-Cère (arrêté en 2013) comme zone d'activités artisanales, industrielles et/ou tertiaires (zonage 1AUy et 2AUy). Une modification du PLU est aujourd'hui nécessaire afin d'ouvrir le site à l'urbanisation et doit s'accompagner d'un nouveau zonage (création d'une unique zone AUy). Le projet peut ainsi se réaliser en une seule phase (pour permettre les aménagements hydrauliques et répondre à la demande d'installation d'une activité sur 4 hectares).

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

En avril 2013, la CDCEA (Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles) a émis un avis favorable sur l'ouverture à l'urbanisation du site de Comblat dans le cadre de la révision du PLU de la commune de Vic-sur-Cère.

Enfin, le site de projet d'extension de la ZA, se situe dans le périmètre de protection du Château de Comblat et de ses jardins, inscrit au titre des Monuments historiques.

Description sommaire du projet :

Le projet intègre :

- le déplacement et le recalibrage du ruisseau de Villière entre la RN122 et la voie ferrée,
- la viabilisation des terrains à aménager,
- la construction de voies de desserte internes raccordée aux voies existantes,
- la création d'un nouveau carrefour giratoire sur la RN122 à l'entrée de la ZA,
- la réalisation de deux bassins de rétention des eaux pluviales.

Le projet concerne le ruisseau de Villière, affluent de la Cère sur le Bassin Adour Garonne.

Impact sur la qualité de l'eau :

Les sols sont perméables, ce qui confère une sensibilité des ressources en eau souterraines. L'ensemble des lots sera raccordé à la station d'épuration de Vic-sur-Cère, dont le dimensionnement permet d'absorber les flux d'effluents attendus. Les eaux pluviales seront collectées par un réseau séparatif puis rejetées après décantation dans deux bassins de rétention permettant l'infiltration d'une partie des eaux pluviales.

- La RN122 est soumise aux risques liés aux transports de matières dangereuses. Nous nous interrogeons sur les mesures envisagées pour contenir d'éventuelles pollutions au niveau de la traversée du ruisseau de Villière.
- Afin de limiter voire s'affranchir de l'utilisation de pesticides, il est important de concevoir les cheminements et les parkings pour faciliter leur entretien par des techniques alternatives (désherbage thermique, absence de bordure pour faciliter la tonte, etc).

Impact sur le ruisseau de Villière :

Au début des années 2000, le lit du ruisseau de Villière a été déplacé afin de libérer des terres agricoles, aujourd'hui concernées par le projet d'extension de la ZA. Son dimensionnement est calé sur la crue décennale ce qui est aujourd'hui jugé insuffisant. Les expertises écologiques ont démontré que le ruisseau présente néanmoins un potentiel piscicole fort (frayères) mais est impacté par des assècs et des ruptures de la continuité écologique (seuil).

- L'impact du projet est globalement positif à terme pour le ruisseau de Villière puisqu'il prévoit :
 - de déplacer une partie du lit du ruisseau dans un tracé proche de son lit original, avec création d'une ripisylve (essences locales), en maintenant intact le tronçon connecté avec la Cère présentant un fort potentiel écologique,
 - d'améliorer la continuité écologique par la reprise de la buse de traversée de la RN122,
 - de réduire le risque inondation au niveau du périmètre du projet, du hameau et de la ZA de Comblat par le dimensionnement du nouveau lit et de la buse de la RN122 pour permettre le passage d'une crue centennale et l'installation de bassins de rétention permettant le stockage, la décantation des eaux pluviales.
- Lors du chantier, il est nécessaire de porter une attention particulière à la réduction des risques lors de la mise en eau du nouveau lit et la déconnexion de l'ancien lit :
 - par l'ensemencement rapide des berges du nouveau chenal,
 - la réalisation des travaux en période d'étiage estivale,
 - la réalisation d'une pêche de sauvetage avant déconnexion de l'ancien lit.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Impact sur les zones humides :

Le projet impactera directement ou indirectement 2520 m² de zones humides :

- suppression de 720 m² de zone humide en phase travaux (végétation accompagnant les fossés de drainage des résurgences, en état de conservation médiocre)
- suppression de 840 m² de zone humide présentant un bon état de conservation (suppression de la partie amont du ruisseau de Villière) en phase d'exploitation,
- dégradation probable de 960 m² de zone humide liée au dévoiement des eaux du ruisseau.

Le projet prévoit une compensation d'environ 200% par la création de 5240 m² de zones humides :

- 1890 m² au niveau des fossés de colature à créer,
- 1780 m² au niveau du nouveau lit du ruisseau de Villière
- 1750 m² d'extension de la zone humide principale, portant sa surface à 3375 m².

L'alimentation de la zone humide principale sera maintenue en captant les résurgences via de nouveaux fossés.

Impact sur la trame verte et bleue :

Le projet s'attache à maintenir la continuité écologique de la trame bleue :

- en recréant des zones humides connectées,
 - en restaurant un tracé plus naturel du ruisseau de Villière,
 - en reconnectant le ruisseau de Villière.
- Le maintien (haie centenaire) ou la création de haies, de zones humides et d'un cordon rivulaire le long du ruisseau est favorable à de nombreuses espèces. Nous insistons sur l'importance de réserver des espaces de connexion suffisants et préservés entre ces différents milieux. Les haies et zones humides jouent également un rôle important dans la régulation de l'écoulement des eaux par leur effet tampon.

Impact sur la biodiversité :

Le site est concerné par huit espèces patrimoniales dont cinq sont protégées (lézard vert occidental, lézard des murailles, couleuvre à collier, crapaud commun, pie grièche écorcheur) et trois à statut sensible (grenouille rousse, lucane cerf-volant, papillon écaillé chinée).

La pie grièche est observée uniquement sur la lisière ouest du site (nicheur possible), la préservation de cette lisière et de haies broussaillieuses est donc importante pour cette espèce sensible à l'expansion urbaine.

Pour les chiroptères, la présence d'espèces patrimoniales est à souligner (Murin de bechstein, Murin à oreilles échancrées et Petit Rhinolophe notamment). La préservation des corridors (haies notamment) et de la grange est intéressante. Le maintien de zones herbacées le long des haies et des ruisseaux est également nécessaire pour maintenir une certaine attractivité du site.

- Une interruption de l'éclairage de la ZA à partir d'une certaine heure permettrait de limiter l'impact de l'artificialisation de la zone sur la faune (notamment l'entomofaune et les chiroptères), à défaut une diminution de l'intensité lumineuse et des dispositifs lumineux peu impactant pour les chiroptères. Concernant la zone de forte activité des chiroptères (bâtiments de la ferme), des règles strictes d'éclairage doivent être imposées pour limiter l'intensité lumineuse, notamment éviter les néons sur les façades.

Impact sur le risque inondation :

Plusieurs éléments du projet concourent à réduire le risque inondation présent sur la zone d'emprise du projet :

- Restauration d'un tracé plus naturel et redimensionnement du ruisseau de Villière en prenant en compte les crues centennales,
- Redimensionnement (crue centennale) de la buse de la RN122,
- Création de fossés de colature, et de bassins de rétention,
- Compensation de 200 % des zones humides supprimées.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Cependant, la zone d'emprise du projet est concernée par le risque inondation, que ce soit en crue décennale ou centennale, auquel s'ajoute le risque de crue concomitante de la Cère. Il est important de favoriser l'infiltration par rapport au ruissellement.

→ **La question de l'imperméabilisation des surfaces est donc fondamentale compte tenu des enjeux hydrauliques du site. Ainsi, il est nécessaire de limiter au maximum l'imperméabilisation des surfaces :**

- En concevant les cheminements piétons-vélos avec un matériau perméable,
- En portant une attention particulière aux espaces de stationnement, et notamment aux zones commerciales (supermarché). Nous encourageons la conception de parkings paysagers comprenant des aménagements favorisant la gestion des eaux sur site (noues, surfaces perméables, plantations, etc.),
- En engageant une réflexion au niveau de la gestion de l'eau des bâtiments et toitures, par exemple, le recyclage des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts.

Conclusion :

Le SMPNRVA salue une prise en compte globale des différents enjeux pour limiter l'impact du projet d'extension de la ZA sur 16 ha de terre agricole. Il s'inquiète néanmoins de l'impact de l'imperméabilisation des sols générée par l'aménagement du site, au regard du risque inondation existant. Il invite la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès à prendre en compte dans la conception de son projet :

- des aménagements limitant l'imperméabilisation des sols et l'usage de pesticides,
- un mode d'éclairage peu impactant sur les plans énergétique et de la biodiversité.

→→→ **Il vous est proposé de donner un avis favorable au projet et d'autoriser le Président à transmettre les remarques du SMPNRVA à Monsieur le Préfet du Cantal, accompagnées de la note et du courrier de décembre 2014.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 février 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu - 5 MARS 2015
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le

12 MARS 2015

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ